



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE
D'AVANNE-AVENEY

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANNE-AVENEY

Réunion du jeudi 30 juin 2021

Présents :

Mme Marie-Jeanne BERNABEU, maire

M. Yohann PERRIN, M. Joël GODARD, Mme Sylvia ESSERT (en visioconférence),
M. Laurent DELMOTTE, adjoints

Mme Laurence MALBRANQUE, Mme Cécile CAU, conseillers délégués

Mme France-Hélène ALIX, M. Jean-Paul ARENA, M. Luis DO ROSARIO CALÇADA,
M. Eric BOTHOREL, M. Sébastien LAFFAGE-COSNIER, Mme Melinda PHILIPPE.

Procurations :

Mme Danièle BRIOT à M. Laurent DELMOTTE

M. Jean-Michel GROS à M. Yohann PERRIN

M. Mounir-Tant LOUALI à Mme Cécile CAU

Mme Nary ROSSI à Mme Laurence MALBRANQUE

Mme Elinda KIM à Mme Melinda PHILIPPE

Mme Céline SEQUEIRA à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Par suite d'une convocation en date du jeudi 24 juin 2021, les membres composant le conseil municipal de AVANNE-AVENEY se sont réunis en mairie le mercredi 30 juin 2021 à 18h sous la présidence de Mme le maire.

Mme le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Sébastien LAFFAGE-COSNIER est désigné pour remplir cette fonction.

Mme le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance fait l'objet de remarques particulières : ce dernier étant approuvé à l'unanimité, la séance peut commencer.

OBJET : Accueil d'un nouveau conseiller municipal

Mme le maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 14 juin 2021, M. Marc HANSMANNEL l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal avec effet immédiat.

Conformément à l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet du Doubs en a été informé le 18 juin 2021.

Selon les dispositions de l'article L.270 du code électoral, M. Sébastien LAFFAGE-COSNIER est le candidat désigné pour le remplacer puisque son nom est le suivant sur la liste « Bien vivre ensemble à Avanne-Aveney » dont faisait partie M. Marc HANSMANNEL lors des dernières élections municipales.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

DELIBERATION N°46/2021

OBJET : Finances publiques : vente de produits dérivés

Les élus ont émis le souhait de créer une boutique de produits dérivés portant le logo et/ou des photos anciennes de la commune d'Avanne-Aveney, dont la vente sera ouverte à tous.

Mme Danièle BRIOT, adjointe au maire en charge de ce dossier, présente les produits et propose les prix de vente suivants :

Produits	Prix de vente à l'unité en €
Torchon	5
Mug	5
Petit mug	3
Carte postale	0.5
Magnet	2
Cabas en tissu	6

Vu l'avis favorable du trésorier municipal en date du 28 juin 2021,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accepter la création d'une boutique de produits dérivés floqués du logo communal et/ou des photos anciennes,
- de retenir la liste des produits proposés,
- de mettre ces produits en vente comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION N°47/2021

OBJET : domaine forestier : demande de restructuration foncière

Le conseil municipal demande :

- l'autorisation de réaliser un dossier de restructuration foncière pour l'ensemble du domaine bénéficiant du régime forestier,
- l'annulation de tous les anciens arrêtés de soumission encore en vigueur ce jour,
- l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales citées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal assure que l'ensemble des parcelles de la forêt communale est parfaitement borné et délimité. Celles-ci ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Les motifs de la demande sont l'amélioration et la mise à jour du patrimoine boisé communal relevant du régime forestier.

La commune demande la conservation des parcelles forestières suivantes :

- « La Tranchée La Belle Etoile » de 9 hectares
- La parcelle rue du Pressoir

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter cette proposition ;
- de demander à l'ONF de présenter un dossier de restructuration foncière et d'application du régime forestier pour l'ensemble des parcelles de la forêt communale ;
- de donner pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

INFORMATIONS

Mme le maire informe l'assemblée :

- du débat en conseil communautaire relatif au transit routier sur la RN83 et à la mise à 2x2 voies de la RN57 ;
- de la faisabilité du nouveau cimetière par GBM maître d'ouvrage et du lancement de la déclaration d'utilité publique.

Déclarations d'intention d'aliéner

<i>Du 04 au 29 juin 2021</i>		
<i>N° de parcelles</i>	<i>Contenance</i>	<i>Adresses</i>
<i>AE 6</i>	<i>12a 10ca</i>	<i>30 rue Saint Vincent</i>
<i>AK 148</i>	<i>14a 27ca</i>	<i>13 rue du Revirement</i>
<i>AK 149</i>	<i>29ca</i>	<i>13 rue du Revirement</i>
<i>AI 99</i>	<i>440 m2</i>	<i>Moulin</i>
<i>AI 100</i>	<i>25 m2</i>	<i>Moulin</i>
<i>AH 234</i>	<i>03a 95ca</i>	<i>Les Grands Près</i>

Agenda :

- **17/07, 19h** : concert estival place Champfrêne avec les « Boeufs attelés » (reprise des Beatles), et Novisce en 1ere partie. Sur réservation en ligne : voir site internet www.avanne-aveney.com
- **20/07, 20h** : concert du Mardi des Rives, place Champfrêne, avec le groupe Henri Dikongue. Sur réservation en ligne.
- **17/09, à 18h30** : chorale « Contre Z'Ut » place Champfrêne
- **01/10 à 18h30** : présentation sur l'eau « quels enjeux pour demain ? » par M. ROGER de l'EPTB, salle du conseil municipal.
- **6/11 à 20h30** : concert hommage à Georges Brassens, salle Aveney
- **11/12 dès 15h** : animation de Noël, parvis de la mairie

La séance est levée à 21h05

Le Maire, Marie-Jeanne BERNABEU